

Les nouvelles de décembre 2021

Bonjour,

voici un article sur les caméras de Marcillac, qui vient de paraître dans le Canard Enchaîné !

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/article-canard-enchaîne-cameras.jpg>

Merci de faire tourner largement !

Aussi, les 3 nouvelles brochures ont été imprimées !!

Vous pourrez en trouver :

- au Pti Bio à Marcillac
- au café Le Broussy à Rodez
- à la Librairie à la Source à Villefranche (à partir de début janvier)
- au café Chez Piccollo à Vabre-Tizac (à partir de mi-janvier)
- si vous connaissez d'autres points de dépôts, c'est volontiers.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, elles peuvent vous être envoyées par la poste pour 12 euros les 3 (elles font 32, 36 et 44 pages A5).

Vos chèques sont à mettre à l'ordre de notre trésorier Vincent Caplot et peuvent s'envoyer au Pti Bio 5 allées des rosiers 12 330 Marcillac.

Vos dons, qui permettront d'imprimer plus de brochures et de prospectus, sont toujours les bienvenus sur ce site :

<https://www.leetchi.com/c/collectif-du-vallon-dinformation-sur-les-objets-connectes-et-champs-electromagnetiques-artificiels>

Merci à toutes celles et ceux qui ont donné pour Me Boda : 400€ ont été récoltés ! L'audience aura lieu le 14 janvier à Toulouse.

Bonnes fêtes !

« Il est difficile d'avoir une vision exhaustive du nombre global de sabotages (*d'antennes-relais, ndlr*). Les opérateurs comme les autorités restent frileuses quant à leur communication. « *Il s'agit même plutôt de ne pas trop ébruiter ces éléments afin d'éviter de donner des idées à certaines personnes* », nous explique par courriel Ariel Turpin, le délégué général de l'Avicca (l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel). Leur crainte est fondée : dans [un sondage IFOP](#), publié en septembre 2020, **pas moins de 20 % des personnes interrogées se disaient favorables à la destruction des antennes-relais 5G (...)**

[Le patron d'Orange Stéphane Richard](#) invite même à « *purger* » le débat pour éviter un « *Afghanistan de la téléphonie mobile, où il faudra se battre pylône par pylône, commune par*

commune pour essayer de mettre la 5G ».

« Les sabotages contre les antennes 5G se multiplient ». Reporterre.
<https://reporterre.net/Les-sabotages-contre-les-antennes-5G-se-multiplient>

Alors que dans Le Monde est signé une tribune par 7000 magistrats sur 9000 en France que compte la profession, texte dénonçant les conditions de travail et la vision gestionnaire et technologique de leurs métiers, le Garde des Sceaux, Eric Dupont-Moretti, fait mine de ne pas les comprendre et leur répond sur France Inter que grâce à Macron les magistrats ont désormais la WIFI et des smartphones... :

Les magistrats :

« (...) Aujourd'hui, nous témoignons car nous ne voulons plus d'une justice qui n'écoute pas, **qui raisonne uniquement en chiffres, qui chronomètre tout et comptabilise tout**. Nous, magistrats, faisons le même constat que les justiciables. Nous comprenons que les personnes n'aient plus confiance aujourd'hui en la justice que nous rendons, car nous sommes finalement confrontés à un dilemme intenable : juger vite mais mal, ou juger bien mais dans des délais inacceptables (...) ce dialogue entre la justice et la société est aujourd'hui rendu impossible par **une vision gestionnaire de notre métier** à laquelle nous sommes chaque jour un peu plus soumis (...) Nous souhaitons dire haut et fort que malgré notre indéfectible conscience professionnelle, **notre justice souffre de cette logique de rationalisation qui déshumanise et tend à faire des magistrats des exécutants statistiques**, là où, plus que nulle part ailleurs, il doit être question avant tout d'humanité(...) ».

« Nous ne voulons plus d'une justice qui n'écoute pas et qui chronomètre tout » https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/11/23/l-appel-de-3-000-magistrats-et-d-une-centaine-de-greffiers-nous-ne-voulons-plus-d-une-justice-qui-n-ecoute-pas-et-qui-chronometre-tout_6103309_3232.html

Le ministre Dupont Moretti :

« ce qui me surprend (...) c'est le moment où intervient cette contestation, parce qu'il y'a 20 ans d'abandon. Est-ce que vous vous rendez compte que sur la question de l'informatique (...) quand nous sommes arrivés au début du quinquennat, il n'y avait pas, entendez-moi bien, de WIFI dans les juridictions. Nous l'avons fait. Nous avons dotés 100% des magistrats d'ordinateurs portables et les cadres ont eu un smartphone, ils ne l'avaient pas, c'est pour vous dire l'état de dénuement, de clochardisation (...) dans laquelle se trouvait la justice en 2017 »

<https://www.franceculture.fr/emissions/journal-de-9h/journal-de-09h00-anne-laure-chouin-du-mercredi-15-decembre-2021>

Un syndicat de magistrats précise :

« (...) Mais pour que la portée de cette mobilisation ponctuelle ne reste pas uniquement symbolique, elle devra se prolonger par des actions s'inscrivant dans la durée.

UNITÉ MAGISTRATS vous engage à prendre en mains vos conditions de travail et à ne pas attendre l'octroi de quelques miettes généreusement abandonnées à proximité immédiate d'une échéance électorale.

Nous vous invitons à :

(...) ne plus transmettre aucune donnée statistique à destination du Ministère »

<https://unite-magistrats.org/publications/quelles-suites-donner-a-la-tribune-503>

Sommaire :

1- Le mouvement anti-linky conteste le rapport de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Communiqué cosigné par des dizaines de collectif (liste provisoire)

2- Les sabotages contre les antennes 5G se multiplient. Reporterre.

3- Enquête. Aucune explication aux clusters de cancers d'enfants : l'échec des autorités de santé ? Trois clusters de cancers d'enfants sont répertoriés en France. Peut-être un quatrième à venir. À chaque fois, les autorités sanitaires n'ont aucune explication à donner. Actu.fr

**4- « La surexposition des enfants aux écrans pourrait être le mal du siècle »
Le Monde**

5- Bientôt le « portefeuille d'identité numérique », un cauchemar totalitaire. Reporterre, Célia Izoard.

6- Les amendes sans contact : une stratégie de harcèlement policier. La Quadrature du Net.

7- Orléans : le retour des mouchards. La Quadrature du Net

8- QR code : toujours sous l'œil de l'État. Reporterre. Gaspard D'Allens.

9- Après la mort de 110 bêtes, il déménage ses vaches loin de la ligne à haute tension. La Voix du Nord

10-« Un champ d'éoliennes met à mal notre santé et celle de notre troupeau ». Web-agri.

11 - « Le lait, c'est fini » : séparé de 200 bêtes, cet agriculteur de 52 ans se reconvertis. Ouest France.

12- Télérama. Nos corps sont-ils prêts pour la révolution de la médecine connectée ?

13- A Donamartiri (Pays-Basques) contre la 5G

.....

1- Le mouvement anti-Linky conteste le rapport de la Commission de régulation de l'énergie

► Nuisible sur le plan environnemental, bénéficiant financièrement à ENEDIS et non aux usagers, dangereux (incendies, ondes), ne permettant aucune économie d'énergie, déjà dépassé sur le plan technologique,... le programme Linky rejoint la liste des grands projets inutiles, voire nuisibles.

► Tout citoyen libre a le droit de refuser le remplacement à son domicile ou dans sa résidence d'un compteur simple par un capteur de données.

► Le site web <https://retrait-du-linky.org> mis en service cette semaine a pour but de permettre aux citoyens de réclamer la désinstallation du Linky et le retour d'un compteur non communicant.

Les collectifs et associations soussignés, engagés contre le déploiement des compteurs communicants, contestent le récent rapport de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui présente le programme Linky comme "une réussite industrielle".

Lire la suite ici :

<https://www.robindestoits.org/attachment/2249400/>

2- Les sabotages contre les antennes 5G se multiplient. Reporterre.

<https://reporterre.net/Les-sabotages-contre-les-antennes-5G-se-multiplient>

Antennes-relais brûlées, câbles coupés... Reporterre publie la carte exclusive des sabotages d'infrastructures numériques en France : 140 actes ont été comptabilisés en deux ans. Ils témoignent d'un refus d'une société numérisée et de l'impuissance des mobilisations citoyennes.

(...)

Prise isolément, chacune de ces affaires pourrait s'apparenter à un simple fait divers. Mises bout à bout, elles tissent, au contraire, la toile d'un récit commun. Ces actions apparaissent dans leurs revendications comme autant de refus de vivre dans une société hyperconnectée, autant de résistances frontales à [la numérisation du monde](#).

(...)

Des centaines de sabotages ont été réalisés ces dernières années. Depuis plusieurs mois, Reporterre les répertorie un à un, au gré de leur apparition dans des articles de la presse quotidienne régionale ou sur des sites de revendications et d'informations anarchistes comme [Attaque](#) ou [Sansnom](#). Entre janvier 2020 et décembre 2021, nous en avons compté, sourcé et analysé 140 sur tout le territoire. Ils sont probablement plus nombreux. En mai 2021, un rapport interne du ministère de l'Intérieur recensait déjà 174 actes de sabotage en un an. Ce document, dont [France Inter](#) a pu se procurer une copie, n'a pas été rendu public. Malgré nos demandes, le ministère de l'Intérieur n'a pas souhaité nous le communiquer.

(...)

De leur côté, les opérateurs de Télécom tiennent aussi le compte. « Chez Orange, environ une antenne par semaine est la cible de vandalisme », confiait en septembre à [La Tribune](#) Cyril Luneau, le directeur des relations avec les collectivités locales. Au total, en deux ans, Orange aurait subi 130 attaques dont 61 sur des sites de téléphonie mobile.

(...)

Il est difficile d'avoir une vision exhaustive du nombre global de sabotages. Les opérateurs comme les autorités restent frileuses quant à leur communication. « Il s'agit même plutôt de ne pas trop ébruiter ces éléments afin d'éviter de donner des idées à certaines personnes », nous explique par courriel Ariel Turpin, le délégué général de l'Avicca (l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel). Leur crainte est fondée : dans [un sondage IFOP](#), publié en septembre 2020, pas moins de 20 % des personnes interrogées se disaient favorables à la destruction des antennes-relais 5G.

(...)

[Le patron d'Orange Stéphane Richard](#) invite même à « purger » le débat pour éviter un « Afghanistan de la téléphonie mobile, où il faudra se battre pylône par pylône, commune par commune pour essayer de mettre la 5G ».

(...)

Depuis plusieurs années, les saboteurs ont identifié les antennes-relais comme étant les nœuds névralgiques par lesquels transitent les flux économiques et se développe le technocapitalisme. Des bulletins anarchistes parlent de « [cordon ombilical](#) », d'autres sites de « [talons d'Achille](#) ».

(...)

Les premières attaques de grande envergure ont commencé dès 2017, avec une série de sabotages en Auvergne-Rhône-Alpes, revendiquées par un groupe défini comme « libertaire » [par la presse](#). Le mouvement s'est poursuivi en 2019 avec de nombreux sabotages menés par des Gilets Jaunes, notamment en [Alsace](#) et dans la [Nièvre](#). « La question de la fibre et des antennes-relais était déjà pas mal discutée dans les assemblées de Gilets Jaunes », confie à Reporterre un ancien membre du mouvement. « Beaucoup de tutoriels circulaient sur les réseaux sociaux et dans les manifs pour expliquer comment détruire des radars, saboter des compteurs Linky ou des antennes. À l'époque, c'était déjà vu comme une manière de desserrer l'emprise de l'État, de casser la surveillance et de bloquer les flux économiques », raconte-t-il.

(...)

[Plusieurs appels](#) venus du milieu anarchiste invitent en effet à passer à l'action. « À l'heure où tout le monde ou presque vit confiné dans une bulle domotique connectée à la matrice comme un ersatz de vie, que se passerait-il si un pylône haute tension facile d'accès venait à tomber par

terre ? » s'interrogent des militants.

3- Enquête. Aucune explication aux clusters de cancers d'enfants : l'échec des autorités de santé ?

Trois clusters de cancers d'enfants sont répertoriés en France. Peut-être un quatrième à venir. À chaque fois, les autorités sanitaires n'ont aucune explication à donner. Actu.fr

https://actu.fr/societe/enquete-aucune-explication-aux-clusters-de-cancers-d-enfants-l-echec-des-autorites-de-sante_46004714.html

« Il y a des gens qui vivent vieux, et pour moi, la vie a décidé que je devais mourir jeune. » Lorsqu'il s'est adressé à sa maman ce jour-là, Eloan avait conscience que la fin était proche. Cet enfant de 11 ans est décédé d'une leucémie. Séverine Ragot a accompagné son fils jusqu'au bout, durant 16 mois. Aujourd'hui, cette maman du pays de Retz, près de Nantes (Loire-Atlantique), « veu[t] comprendre » pour « qu'on trouve des solutions pour les autres, si on peut éviter cela à d'autres enfants ».

Dans ce secteur géographique, pas moins de 25 enfants ont été atteints par différentes formes de la maladie, touchant principalement le sang et le système nerveux central. Sept en sont morts. « Il ne se passe pas six mois depuis 2015 sans qu'un enfant ne déclare un cancer sur notre territoire », s'alarment les parents du secteur de Sainte-Pazanne.

Cette forte concentration de cancers se retrouve aussi dans le Jura et dans l'Eure. Ainsi, trois clusters en France sont identifiés par les autorités. Des parents en signalent un quatrième en Charente-Maritime. Un autre serait aussi détecté à Lyon. Les familles se mobilisent pour alerter sur ces drames et en trouver la ou les causes, mais pour le moment, les autorités sanitaires n'ont aucune explication à donner. Dans aucun des cas.

(...)

« En mars 2016, un autre enfant du secteur tombe malade, et encore quelques-uns de plus cette même année. » La mère de famille prévient les autorités sanitaires en 2018. Le cluster est bien avéré. Sur la vingtaine d'enfants malades, quatre ont été scolarisés dans la même école de Sainte-Pazanne, Notre-Dame-de-Lourdes, et l'un d'eux est mort. Une fillette de 11 ans est décédée en juillet 2021. La situation est alarmante.

(...)

« Ici, il y a des enfants qui tombent malades et qui meurent »

« Pourquoi il n'y a plus de cluster ? Parce qu'ils ont élargi le périmètre », résume Marie Thibaud, à l'origine du collectif Stop aux cancers de nos enfants. D'autres modifications méthodologiques interviennent comme la non prise en compte des enfants de plus de 15 ans ou encore une échelle temporelle qui remonte jusqu'en 2005 (alors qu'aucun cancer n'est déclaré avant 2015) et s'arrête en 2018. Une « aberration totale », selon Marie Thibaud.

(...)

La députée Modem de Loire-Atlantique, Sandrine Josso, ne trouve aucune justification au fait que les pouvoirs publics mettent fin aux investigations, « si ce n'est que Santé publique France a démissionné. Cette démission doit nous interroger. On ne peut pas constater sans en chercher sérieusement la cause ». Pour cette parlementaire, rapporteuse de la commission d'enquête sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale, « Santé publique France a fait mine d'investiguer sans s'en donner réellement les moyens ».

(...)

En réaction à cette réponse, deux chercheuses en santé publique et un médecin généraliste de Nantes écrivent dans une tribune publiée en juin 2021 dans la revue de médecine Pratiques : « Les cancers d'enfants ne relèvent pas du hasard, mais d'un processus de mise en danger. »

« Une institution sourde et aveugle à la réalité des dangers »

Les signataires de cette tribune, Annie Thébaud-Mony, directrice de recherche honoraire à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ; Laurence Huc, toxicologue à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) et Patrick Dubreuil, médecin, ont décidé d'apporter leur aide aux familles de Sainte-Pazanne et tancent les autorités de santé.

Pour eux, Santé publique France est une « institution de santé publique « hors-sol », sourde et aveugle à la réalité des dangers subis ».

L'approche de Santé publique France est absurde. Ils ne trouveront jamais une cause unique sachant que le cancer est pratiquement toujours une histoire qui s'alimente à plusieurs sources de pollutions. Pour un cas de cancer, personne ne pourra reconstituer de façon certaine le processus de cancérogenèse.

Annie Thébaud-Mony, spécialiste en santé publique.

Selon Annie Thébaud-Mony, que nous avons interrogée, la démarche des autorités sanitaires « continuellement dédouane les industriels, les pouvoirs publics qui ont un devoir de protection. C'est comme s'il n'y avait qu'une seule science, la leur, que j'appelle « hors-sol » et ça fait trop longtemps que ça dure ».

(...)

Pour les signataires de cette tribune, c'est « l'effet cocktail » qui est à prendre en compte, c'est-à-dire l'interaction de facteurs individuels et/ou environnementaux. À Sainte-Pazanne, ils ont répertorié plusieurs facteurs cancérogènes : les pesticides (dieldrine, lindane) liés à la pollution d'un site industriel à proximité de l'école, les radons et les ondes électromagnétiques avec les lignes à haute et basse tension passant dans le village. « Cette combinaison de facteurs de risques cancérogènes ne peut en aucun cas être considérée comme induisant des « risques négligeables » », écrivent-ils.

(...)

L'histoire tragique de Pauline fait l'effet d'un électrochoc à Saint-Rogatien, commune de Charente-Maritime de 2 200 habitants. Quatre autres enfants de la commune avant elle ont déclaré un cancer, depuis 2014.

(...)

Malgré tout, les familles, à travers leur association, continuent leurs investigations afin de trouver ce qui dans l'air, l'eau, les sols pourrait être à l'origine de ces cas. Première source d'inquiétude : Atmo Nouvelle-Aquitaine en 2019 note la présence « très importante » (comparée aux autres sites) de prosulfocarbe et de pendiméthaline, herbicides utilisés dans l'agriculture industrielle.

En janvier 2021, la population découvre qu'une eau de captage, servant à alimenter la population en eau potable, était polluée au chlortoluron, autre herbicide cancérogène, mutagène et reprotoxique.

« Sa présence était 130 fois supérieure à la normale, indique Fabienne Pierre. On a alerté l'ARS, les maires des communes concernées quant aux risques. On a eu très peu de retours. »

(...)

Il a commencé par l'analyse des cheveux d'enfants dans un rayon de 10 km autour de Sainte-Pazanne. Vingt-et-un enfants ont été testés « à l'aveugle » par l'association ToxSeek urgence. Les résultats, connus en septembre 2021, mettent en évidence la présence de métaux utilisés, par exemple, dans les composants électroniques ou l'informatique, mais aussi du mercure, du plomb ou du cadmium. Jusqu'à 37 métaux ont été retrouvés dans certains échantillons.

Les parents de Pont-de-l'Arche, conseillés par ceux de Sainte-Pazanne, vont suivre le même chemin. Un collectif devrait bientôt voir le jour. Les premières analyses vont se concentrer sur les cheveux. La naissance du collectif permettra « d'avoir de l'aide et des financements pour trouver les causes », indique une des mamans, Charlène Bachelet.

4- « La surexposition des enfants aux écrans pourrait être le mal du siècle » Le Monde

https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/12/10/la-surexposition-des-enfants-aux-ecrans-pourrait-etre-le-mal-du-siecle_6105445_3232.html

Tribune. 728 heures. C'est la durée moyenne d'exposition annuelle des enfants de 3 à 10 ans aux écrans. Il en faut 63 pour regarder l'intégralité de la série « Game of Thrones » – et les amateurs vous diront que ce n'est pas une mince affaire. 728 heures, cela revient à regarder 11 fois les huit saisons de « Game of Thrones » en l'espace d'une année. C'est dire combien les écrans sont présents dans la vie de nos enfants : deux heures par jour, c'est long.

Un tiers des enfants de 0 à 3 ans prend ses repas devant un écran. 0 à 3 ans, c'est une période de la vie où les enfants ont des défis vitaux à relever : apprendre à marcher, parler, nouer des liens et interagir, reconnaître et réguler ses émotions, développer sa faculté de concentration, sa motricité, s'étonner du monde qui nous entoure, commencer à comprendre les lois physiques et biologiques qui le régissent.

Pour cela, l'enfant a besoin d'être stimulé et accompagné par son environnement physique, sensoriel, cognitif et affectif. Les écrans sont alors non seulement des loisirs limitatifs à une période cruciale pour le développement, mais aussi et surtout des entraves à l'acquisition du langage, à la mémorisation des savoirs. Ils ont aussi une influence néfaste sur le sommeil, l'alimentation, ou encore la gestion des émotions.

(...)

La question est celle de l'aliénation numérique, notamment sur les plates-formes interactives. Regarder un écran le matin avant l'école est associé à trois fois plus de risques de présenter un trouble primaire du langage. Le faire sans discuter des contenus visionnés avec son entourage, à six fois plus de risques. Quand on sait combien la maîtrise du langage est un élément central dans le développement cognitif et socio-émotionnel, très logiquement sa dégradation peut être une entrave à la réussite des enfants et à leur adaptation scolaire et sociale.

(...)

Les inégalités socio-économiques n'épargnent pas non plus nos enfants sur le sujet : l'usage important des écrans varie notamment selon le niveau d'études des parents, la situation socio-économique et l'âge de la mère. Faire connaître la question de la surexposition de nos jeunes aux écrans relève ainsi aussi du principe d'égalité des chances.

(...)

Construire une vraie politique de prévention

Cette surexposition aux écrans pourrait être considérée comme le mal du siècle, car la portée des enjeux qui nous font face et leur caractère inédit dans l'histoire humaine s'imposent à nous. C'est une réflexion autour de ces enjeux fondamentaux que nous proposons de porter à l'agenda public. C'est pour cette raison qu'est lancée [la co-construction en ligne d'une proposition de loi sur le sujet](#), ouverte à toutes et tous.

Une proposition de loi pour construire une vraie politique de prévention, sensibiliser les parents, former les professionnels, réguler l'utilisation des écrans dans les lieux d'accueil des enfants. Car c'est aujourd'hui que se joue le développement des générations qui feront la société de demain.

Les premiers signataires de la tribune : Caroline Janvier, autrice de la tribune, députée du Loiret ; **Ilana Cicurel**, députée européenne (Renew), présidente du collectif citoyen « Je m'engage pour l'école » ; **Marie Danet**, maîtresse de conférences à l'université de Lille ; **Benoît Hamon**, ancien ministre ; **Gaspard Koenig**, président de GénérationLibre et de Simple ; **Nathalie Loiseau**, députée européenne (Renew), ancienne ministre ; **Arnaud Robinet**, maire de Reims ; **Laurianne Rossi**, députée des Hauts-de-Seine (LRM), questeuse de l'Assemblée nationale ; **Nicola Sirkis**, musicien ; **Bruno Studer**, député du Bas-Rhin (LRM), président de la commission des Affaires culturelles et de l'éducation.

Collectif

5- Bientôt le « portefeuille d'identité numérique », un cauchemar totalitaire. Reporterre, Célia Izoard.

<https://reporterre.net/Bientot-le-portefeuille-d-identite-numerique-un-cauchemar-totalitaire>

Envie de partager votre vie entière avec un groupe privé, partenaire du gouvernement ? C'est l'idée du « portefeuille d'identité numérique », sur les rails en Europe. Selon notre chroniqueuse, avec ce contrôle étouffant, la liberté disparaît.

Celia Izoard, journaliste, coauteure de La Liberté dans le coma : Essai sur l'identification électronique et les motifs de s'y opposer (Groupe Marcuse, La Lenteur, réed. 2019). Elle a retraduit et préfacé [1984](#), de George Orwell (Agone, 2021). Elle est aussi chroniqueuse pour Reporterre.

Lucie, jeune étudiante, sort de son lit. Au petit-déjeuner, sur son smartphone, un message du gouvernement lui signale qu'elle doit faire son rappel de vaccination. Arrivée à la fac où elle va passer un partiel, elle positionne le smartphone face à son visage pour activer la reconnaissance biométrique, ce qui génère un QR code que l'examinatrice souriante flashe pour l'identifier. Un peu plus tard, consultation chez le médecin : du même geste fluide, Lucie scanne son visage et lui tend un QR code qu'il reconnaît avec son écran avant d'ouvrir son dossier médical. Puis, dans le taxi qui la ramène chez elle, elle commande un passeport, là aussi en s'identifiant par reconnaissance faciale, puis loue une voiture en Australie en prévision d'un voyage. Le soir venu, à la porte d'un bar où elle rejoint ses amis, elle tend aimablement son smartphone au vigile qui flashe un QR code prouvant qu'elle a l'âge d'entrer.

Digital Identity Wallet : un « portefeuille d'identité numérique », c'est-à-dire une sorte de passe sanitaire étendu à toutes les démarches de la vie quotidienne, assorti d'un dispositif de reconnaissance biométrique pour empêcher la fraude. On pourrait y voir une version du

film *Bienvenue à Gattaca* [1] auquel il ne manquerait que le profilage génétique ; un cauchemar totalitaire dans lequel toute relation de confiance et de solidarité est rendue impossible par des procédures de validation contrôlées par une administration écrasante. Eh bien, pas du tout. Le Digital Identity Wallet est « *le meilleur ami de Lucie* », nous dit Thalès, car c'est un outil de liberté qui protège sa vie privée. Il « *offre aux citoyens un contrôle total sur leurs données personnelles, avec la liberté de décider quelles informations ils partagent, quand et avec qui ils souhaitent les partager* ». Par exemple, à l'entrée du bar, Lucie a pu générer un QR code qui ne révèle que son âge, et aucune autre information personnelle. En d'autres termes, elle partage sa vie entière avec le groupe Thalès et ses partenaires (dont le gouvernement), mais elle ne lâchera rien au vigile.

(...)

Ce produit qui nous concerne tous très intimement a valu à Thalès le prix 2019 de « *l'entreprise de l'année* » par le cabinet Frost & Sullivan, qui relève avec appréciation l'une de ses originalités : « *En cas de suspension d'un droit de l'individu pour quelque raison que ce soit, le gouvernement peut l'invalider en temps réel sur la plateforme* » [2]. On peut donc désactiver à distance les moyens de paiement, la couverture santé ou le permis de conduire d'un citoyen. **Une fonctionnalité dans l'air du temps : la même mesure était préconisée par les sénateurs de la commission prospective en juin 2021 dans la description de leur futur dispositif de crise sanitaire où, « dans un cas extrême, les données médicales d'un individu positif pourraient être croisées avec ses données de géolocalisation, et en cas de violation de sa quarantaine, conduire à une information des forces de l'ordre, ou, par exemple, à une désactivation de ses moyens de paiement. »** [3]

(...)

On pense à d'autres cas extrêmes : par exemple pour neutraliser les militants susceptibles de se déplacer le jour d'une action pour le climat ou d'un appel à la grève. C'est d'autant plus facilement imaginable qu'en mai 2021, [Thalès a fusionné avec l'entreprise Atos](#) pour créer Athea, le champion européen du traitement de données massives et de l'intelligence artificielle pour les secteurs de la défense, du renseignement et de la sécurité intérieure.

Par pure coïncidence, il se trouve qu'en juin 2021, la Commission européenne a acté par la voix de Thierry Breton, commissaire au Marché intérieur, la [création d'un Digital Identity Wallet](#) pour tous les Européens. D'ici septembre 2022, les États membres devront en avoir établi les procédures techniques pour lancer des expériences pilotes. Non seulement cette création porte le même nom que le produit de Thalès, mais elle repose, tout aussi étrangement, sur le même argumentaire : « *Le portefeuille d'identité numérique permettra aux citoyens de choisir quelles informations d'identité ils partagent avec des tiers, et d'en garder le contrôle* [4]. »

Pour l'illustrer, [la Commission a choisi un exemple](#) : « *Myra fait la queue devant une boîte de nuit et le vigile lui demande ses papiers. Au lieu de présenter sa carte d'identité, elle utilise son portefeuille d'identité numérique européen. Comme Myra peut choisir d'utiliser son portefeuille uniquement pour confirmer son âge, elle n'a pas eu besoin de partager d'autres informations personnelles avec le vigile.* » Tiens ! Ça ne vous rappelle pas la soirée de l'autre fois, au bar, avec Lucie ?

(...)

Scanner son visage pour aller au bar

Tout comme le « sentiment de la nature » perdure alors que [la biodiversité s'effondre](#), le « sentiment de liberté » demeure, on peut l'éprouver entre deux portiques, mais cela n'enlève rien au fait que la liberté elle-même soit en train de disparaître. Après quelques mois, Lucie ne prête probablement plus attention au fait d'avoir dû scanner son visage pour aller au bar, elle pense à la soirée avec les amis. Elle ne voit pas les nouvelles bornes d'identification, pas plus que nous ne voyons les [antennes relais](#) quand nous traversons le paysage. Nous oublions que le monde pourrait être très différent, et qu'il l'a été. Il y a trente ans, presque personne n'avait de téléphone portable. « *J'ai vécu à une époque, écrit George Bernanos en 1944* [5] *où n'importe quel honnête homme pouvait faire le tour du monde avec une simple carte*

de visite dans son portefeuille. »

6- Les amendes sans contact : une stratégie de harcèlement policier. La Quadrature du Net.

<https://technopolice.fr/blog/les-amendes-sans-contact-une-strategie-de-harcelement-policier/>

La verbalisation, un outil de répression des populations ciblées par la police.

A Epinay sous Sénart, dans l'Essonne, à Millau, à Foix, Lons-le-Saunier ou encore dans les Yvelines et en Seine-Saint-Denis, et la liste est longue, des habitants et habitantes ont reçu plusieurs amendes, parfois des dizaines, sans qu'il n'y ait de contrôle policier ou d'infractions. Cette tendance, sans qu'elle soit nouvelle, s'est accélérée et dénote bien la volonté politique et policière de surveiller et cibler certaines populations pour les exclure d'un espace public de plus en plus aseptisé et vidé de ses habitants.

(...)

Plutôt que des amendes sans contact, il s'agit plutôt **d'une véritable stratégie de harcèlement policier, à l'encontre de populations qu'elle a dans le viseur**. Des personnes témoignent dans l'enquête de BondyBlog et Médiapart « Des personnes qui nous appellent disent recevoir des amendes pour des lieux où elles n'étaient même pas, parfois des amendes à la même heure dans des lieux différents, des amendes alors qu'elles n'ont même pas été contrôlées ». Et impossible de contester : difficile pour un·e habitant·e de prouver qu'elle n'était pas à tel endroit à telle heure ou qu'elle avait bien l'attestation.

De multiples exemples

En Île-de-France, des jeunes ont pu recevoir une dizaine voir une quinzaine d'amendes chacun, régulièrement majorées, avec des montants qui vont jusqu'à 10 000 ou 15 000€, créant un endettement pour la famille. « Avant, ils nous tabassaient dans le hall, maintenant ils ne viennent même plus vers nous. Ils connaissent nos noms, nos adresses, et on reçoit les amendes directement chez nous. » relate un jeune ici.

A Épinau-sous-Sénart, les contraventions ont été réalisées sans contrôle policier, mais aux emplacements des caméras de vidéosurveillance de la ville. Les forces de l'ordre semblent désormais pouvoir mettre des amendes pour défaut d'attestation sans même se déplacer ni vérifier cette dernière, grâce aux caméras.

En Aveyron, à **Millau**, ce sont une cinquantaine de personnes qui ont reçu dans leurs boîtes-aux-lettres, en mai 2020, 135€ d'amende pour des rassemblements qui n'auraient pas respecté les mesures sanitaires après la sortie du confinement. L'identification des personnes a été faite par les renseignements territoriaux (RT) sur place et la vidéosurveillance utilisée pour confirmer les identités des personnes, via également un fichage massif des militant.es de la part des RT.

(...)

Un outil de répression

“L'effet confinement” et les nouvelles facilités octroyées aux policiers et gendarmes pour mettre des contraventions a certainement eu pour effet d'élargir les cibles de cette stratégie. Si cette technique de harcèlement policier visait d'abord les populations racisées et précaires, cette pratique de verbalisation abusive s'est plus récemment élargie à des personnes ciblées pour leurs idées politiques.

Ces amendes sans contrôle ni infraction reposent sur un travail des agents de renseignements, la

constitution de fiches avec photos, noms, prénoms, adresses ... Ici le renseignement permet de cibler et réprimer les militant·es politiques connues des services de police et d'amplifier leur fichage politique, en donnant corps à la volonté de l'État affirmée depuis 2019 et le mouvement de Gilets Jaunes d'accentuer la surveillance des mouvements sociaux. Il s'agit donc clairement de viser les groupes de personnes qui dérangent la police et plus largement l'État. C'est donc un harcèlement qui a pour motif des racines racistes et politiques.

Cependant, la vidéosurveillance représente un atout important sur lequel les forces de l'ordre se reposent : les agents n'ont pas besoin de se déplacer, cela permet de vérifier les images après coup et de faciliter l'identification des personnes **Donc si la vidéosurveillance n'est pas centrale dans cette stratégie de harcèlement policier, elle en constitue cependant un important appui.** Cette technologie permettrait un usage beaucoup plus massif et systématique de ces verbalisations. Si le rapport coût/efficacité de la vidéosurveillance paraît dérisoire, il semble qu'à travers ces formes de « vidéoverbalisations », les municipalités aient trouvé des manières de rendre ces coûteux dispositifs un peu plus rentable. Alors même que ces pratiques sont illégales en l'état du droit, de nombreuses municipalités nouent des partenariats avec des industriels pour incorporer à leurs systèmes des technologies de lecture automatique de plaque d'immatriculation (LAPI). De cette manière, les villes pensent pouvoir augmenter le rendement de la vidéosurveillance en multipliant les amendes. La vidéosurveillance permet aussi de créer de nouvelles infractions, comme le montre l'exemple des [caméras parlantes](#) qui ordonnent aux habitants de mettre leur masque ou de ramasser les crottes de leur chien. Et enfin, à harceler certaines populations dans le viseur de la police.

Conclusion

Ces amendes à distance constituent une stratégie de répression qui cible des individus, rendant difficile leur contestation et toute réponse collective. En effet, elles visent des populations peu audibles dans le champ médiatique dominant. L'état d'urgence sanitaire et l'extension des pouvoirs de contravention de la police a étendu et intensifié ces méthodes, qui s'appuient largement sur les technologies de vidéosurveillance. Celle-ci permet un changement d'échelle qui pourrait rendre cet outil de répression encore plus massif. Cette verbalisation instaure un contrôle à distance qui, à plusieurs égards, s'avère aussi déshumanisant mais d'une façon différente que les pratiques policières traditionnelles, contribuant à modeler un espace public qui n'aurait plus rien de vivant mais qui ne serait qu'astreint aux logiques marchandes et sécuritaires.

7- Orléans : le retour des mouchards. La Quadrature du Net

<https://technopolice.fr/blog/orleans-le-retour-des-mouchards/>

À Orléans, la municipalité a annoncé en octobre 2021 débuter une expérimentation consistant à équiper quatre caméras de vidéosurveillance de micros détecteurs de sons « anormaux », en partenariat avec l'entreprise Sensivic. Ces mouchards avaient pourtant été déclarés illégaux par la CNIL lorsque la ville de Saint-Étienne avait tenté d'en installer il y a deux an (...)

Le projet de la Mairie d'Orléans est d'installer des micros couplés aux caméras de vidéosurveillance pour que, dès qu'ils détectent un bruit "anormal", une alerte remonte au Centre de supervision urbain, c'est-à-dire dans la salle de commandement de la police où sont aussi acheminés les flux de vidéosurveillance. L'objectif de ce partenariat consiste à perfectionner ces dispositifs de détection

sonore. L'argument principal de la municipalité pour ce dispositif est de dire que celui-ci respecte la vie privée, car le détecteur n'enregistrerait pas les sons mais un simple « paysage sonore ».

(...)

Tout comme à Saint-Étienne, le dispositif est illégal

Déjà en 2019, la métropole stéphanoise avait tenté de déployer un dispositif similaire, appelé cyniquement SOFT, pour Système d'Observation des Fréquences du Territoires, par l'entreprise Serenity, une filiale de Verney-Carron, fabricant de LBD et ami du maire de Saint-Étienne, Gaël Perdriau (voir notre article).

À l'époque, le collectif « Halte au contrôle numérique » s'était mobilisé à Saint-Étienne pour **lutter contre ce projet de micros « intelligents »** et qui devaient être reliés à une nuée de drones envoyés sur les lieux en cas de bruits suspects. Ils ont organisé des conférences, ateliers et déambulations sonores pour lutter contre l'écoute urbaine.

La CNIL s'est ensuite intéressée au sujet et a averti Saint-Étienne de **l'illégalité de ce dispositif**, considérant qu'il s'agissait d'un « traitement illicite de données à caractère personnel ». Le projet a depuis été **mis aux cartons** et lorsque nous avons croisé Serenity à Milipol au mois d'octobre, celle-ci affirmait avoir complètement changé de braquet pour se spécialiser dans la cybersécurité des PME.

La nouvelle surveillance déployée à Orléans ne corrige pas les illégalités de la surveillance envisagée à Saint-Étienne, ce type de surveillance automatisée de données biométriques étant intrinsèquement contraire à la loi.

Conclusion

Des mouchards de Saint-Étienne à Orléans, le marché de la technopolice n'est jamais à court de nouveautés. Ce secteur juteux est en recherche de débouchés. Maintenant que la vidéosurveillance est largement déployée, certains aimeraient faire pulluler de nouveaux types de capteurs — ici, des micros.

Nous refusons que nos villes soient le terrain d'expérimentations d'entreprises pour améliorer leurs gadgets sécuritaires. Nous refusons d'être des cobayes pour que des start-up puissent revendre leurs technologies, sur le marché français ou pour l'armée. Nous refusons ces technologies, qui risquent ensuite d'être utilisées dans les banlieues, lors des manifestations, ou encore pour surveiller des frontières mortelles.

8- QR code : toujours sous l'œil de l'État. Reporterre. Gaspard D'Allens.

[https://reporterre.net/QR-code-toujours-sous-l-oeil-de-l-Etat?
utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo](https://reporterre.net/QR-code-toujours-sous-l-oeil-de-l-Etat?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo)

(...)

Le QR code incarne « *la société du sans contact* ». Cette technologie accélère notre dépendance au numérique et nous fait entrer de plain-pied dans l'ère du flash, un monde peuplé de scanners, d'écrans et de code-barres, un monde illisible à l'œil nu où nous déléguons notre regard aux machines.

« *Il n'est pas certain que nous sortions de ce monde une fois la pandémie passée, pense l'historien François Jarrige. Il y a des chances que certaines habitudes restent. Le QR code continuera à coloniser les espaces sociaux. Flasher un QR code est devenu un réflexe pour une majorité de la population. C'est une évidence pratique, physique et corporelle.* » Les chiffres en témoignent. Le

lecteur de QR code est l'une des applications les plus téléchargées sur smartphone. L'achat de boîtier pour les lire a également explosé depuis l'été dernier avec une augmentation des ventes de [40 à 60 %](#).

« Le QR code sert à gérer et surveiller le troupeau humain »

Les pays occidentaux rattrapent leur retard. Ou, disons plutôt qu'ils copient leurs voisins asiatiques. En Chine, en Corée du Sud, au Japon, le QR code est déjà une institution. Il recouvre les surfaces urbaines comme une seconde peau. C'est un avatar de la smart city qui sert à fluidifier les échanges. On le retrouve dans les taxis, les parcs et même les toilettes. En Chine, près de 940 millions de personnes échangent de l'argent en scannant des QR codes, de manière dématérialisée, via les applications WeChat et Alipay. Des chercheurs parlent d'une « QR code-isation de la société ».

Cela n'est pas sans conséquence. À l'origine, le QR code a été créé pour accroître l'automatisation dans le milieu industriel et répondre aux besoins du commerce. « En vingt ans, nous sommes passés d'un outil pour intensifier la logistique à un outil pour régir et contrôler les humains dans tous les aspects de leur vie, constate François Jarrige. Le QR code, qui s'appliquait d'abord aux flux de marchandises, sert désormais à gérer et surveiller le troupeau humain. » Une forme de réification est à l'œuvre. Avec ces dispositifs de traçage numérique, on s'occupe des humains comme des choses.

[L'histoire du QR code](#) est éclairante sur ce point. Cette technologie a d'abord prospéré dans les soutes de la société marchande. Elle fut inventée en 1994 par le Japonais Masahiro Hara, un ingénieur de Denso Wave, une filiale de Toyota qui fabriquait des pièces automobiles. Les ingénieurs souhaitaient alors mieux suivre l'itinéraire des pièces détachées à l'intérieur des usines. Le QR code est une sorte de super code-barres. Son nom signifie en anglais « *quick response code* », « [code à réponse rapide](#) ». Il se lit en effet dix fois plus rapidement que le code-barres. Grâce à ses deux dimensions, il peut être lu quel que soit l'angle de lecture. Il contient aussi 200 fois plus de données qu'un code-barres classique. Son usage a permis à Toyota de déployer sa stratégie au tournant des années 2000. La multinationale cherchait un moyen d'identification automatique pour accélérer la cadence. L'idée était de produire à flux tendu — « *just in time* » — avec une coordination constante entre la tête des firmes et l'ensemble des sous-traitants, des fournisseurs aux revendeurs. Pour améliorer ses marges et son pouvoir, Toyota a créé une obsession de la traçabilité en tout point.

Cette évolution répondait aussi à un objectif politique. « *Les projets d'automatisation de la production avaient pour but essentiel de renforcer le contrôle managérial sur la force de travail bien plus que d'augmenter les profits* », analyse le groupe Marcuse dans le livre [La liberté dans le coma](#). Les auteurs estiment que les dispositifs comme le QR code, la [puce RFID](#) ou la biométrie ont participé à une vaste « *contre-insurrection* ». L'informatisation de l'organisation industrielle aurait dépossédé la classe ouvrière de ses savoir-faire, détruit les solidarités dans l'usine et accru la surveillance au profit d'un projet cybernétique où les machines communiquent entre elles et où les hommes deviennent quantité négligeable.

(...)

Avant même le Covid-19, certains régimes [autoritaires comme la Chine](#) n'ont pas hésité à utiliser massivement le QR code. En 2017, [l'ONG Human Rights Watch](#) dénonçait déjà son usage pour réprimer la minorité musulmane ouïghoure. Dans le [Xinjiang](#), les autorités et la police imposent en effet son installation sur [les portes des maisons](#) pour contrôler le déplacement de ses habitants et le passage de leurs invités. Elles font aussi graver des QR codes sur la lame du moindre couteau acheté en quincaillerie. Ces dispositifs forment une immense toile d'araignée digitale. « *Les QR codes sont l'un des éléments du répertoire d'outils numériques de surveillance dont la Chine est devenue un laboratoire* », explique François Jarrige. Le mouvement s'est accéléré avec la pandémie. En Chine, le QR code est désormais exigé à l'entrée des immeubles, avant même

d'entrer chez soi ou au travail. Un code couleur atteste de la bonne santé de la personne ou de sa maladie.

9- Après la mort de 110 bêtes, il déménage ses vaches loin de la ligne à haute tension. La Voix du Nord

<https://www.lavoixdunord.fr/1088279/article/2021-10-22/loin-de-l-electricite-de-mazinghien-les-vaches-de-philippe-marchandier-vont?&pwback2>

En octobre 2021, l'éleveur compte près de 100 vaches mortes. « En 2020, j'ai eu une perte de production 90 000 litres de lait en trois mois et sur l'année 2021, je suis à moins 130 000 litres », explique Philippe Marchandier. « Les vaches mangent pourtant, mais elles attrapent un gros ventre puis elles restent couchées et puis elles n'arrivent plus à se relever jusqu'à ce qu'elles meurent. » Face à ce fléau, l'éleveur décide de prendre le problème à bras-le-corps. En coordination avec le Groupe Permanent pour la Sécurité Électrique en milieu agricole (GPSE), Philippe Marchandier a déplacé son troupeau chez un éleveur voisin d'une vingtaine de kilomètres, à Esquéhéries. Cette solution semble profiter aux bêtes qui reprennent peu à peu vie. « On était à 180 litres quand on est arrivés à Esquéhéries. Là, on est à plus de 400 litres. Les vaches rentrent toutes seules en salle de traite, le lait coule tout seul... Ça n'a plus rien à voir ! À Mazinghien, elles retenaient leur lait tellement elles étaient stressées », explique Philippe Marchandier.

L'éleveur espère pouvoir rapatrier le reste de son troupeau le plus rapidement possible. En effet, cette situation ne peut pas durer : « à cause des baisses de production de lait et de la mort des vaches, j'ai eu 90 000 € de pertes », indique l'éleveur. Selon La Voix du Nord, aucune des bêtes transférées à Esquéhéries n'est décédée. Le changement semble drastique.

10-« Un champ d'éoliennes met à mal notre santé et celle de notre troupeau ». Web-agri.

<https://www.web-agri.fr/sante-animale/article/147371/un-champ-d-eoliennes-met-a-mal-notre-sante-et-celle-de-notre-troupeau->

Pour Murielle et Didier Potiron, éleveurs à Nozay (44), l'installation de huit éoliennes à proximité de leur ferme a tourné à la catastrophe. La santé des animaux se dégrade, comme celle des éleveurs. Les experts reconnaissent ces problèmes sans pour autant en comprendre l'origine.

« J'espère que d'ici cet été on y verra plus clair, qu'on aura enfin des réponses sur les problèmes que nous rencontrons ». Depuis six ans, Murielle et Didier Potiron, éleveurs à Puceul

(44), ont vu s'accumuler les problèmes de santé. D'abord pour leur troupeau, 90 Normandes et des Charolaises, avec une augmentation du taux de cellules dans le lait, des problèmes aux vèlages, de nombreux veaux mort-nés, des vaches aux pattes inflammées.

Le tout a d'importantes conséquences financières. « Nous avons des pénalités sur la qualité du lait, une perte de 50 000 litres de production annuelle, chiffre Murielle Potiron. On perd 50 bêtes par an alors que, au regard de la taille de notre cheptel, ça devrait être 10 à 15 ». Leur propre santé s'est même détériorée : les problèmes d'épilepsie de Murielle se sont aggravés, les exploitants ressentent fatigue et maux de tête inexplicables.

Les problèmes ont commencé peu de temps après la mise en service d'un champ d'éoliennes. « Des problèmes, dans un élevage, il y en a toujours. Mais face à leur augmentation, en 2014, nous avons demandé à notre vétérinaire de tout vérifier », retrace Murielle Potiron. Recherches de maladies, analyses de fourrages, tests sur l'eau, aucune anomalie n'est trouvée. « Un autre vétérinaire est venu voir nos animaux, il a évoqué un lien possible avec des courants électriques. Et là, ça a fait tilt », explique l'agricultrice. Les éleveurs se souviennent que les problèmes ont commencé peu de temps après la mise en service d'un champ d'éoliennes, dont la plus proche est à 600 mètres de la stabulation.

(...)

Pour faire reconnaître leurs préjudices, les éleveurs déposent, en septembre 2014, une plainte en préfecture contre le site éolien. « Suite à cette plainte, des expertises avec le Groupement permanent pour la sécurité électrique (GPSE) ont été conduites. Mais, il a fallu trois ans et que nous prouvions qu'il n'y avait pas de maladies, pas de mauvaises pratiques de notre part pour que l'administration nous prenne au sérieux. » Depuis, le ministère de l'environnement a débloqué une enveloppe de 30 000 € pour les investigations et un arrêté préfectoral a acté un protocole de recherche qui est toujours en cours. « Toutes nos investigations ont montré qu'il y avait bien concomitance entre la mise en service du parc et des troubles indiscutables, confirme Claude Allo, président du GPSE(1). Mais pour l'instant, rien de ce qui est possible de mesurer n'a donné d'explication sur la raison de ces perturbations ».

Courants parasites, failles d'eau, champs électromagnétiques : Toujours pas d'explications
Comme le point de départ des problèmes de santé était trouvé, on aurait pu penser qu'il serait facile d'en trouver la cause, et donc une parade. « Cela fait quasiment six ans que les experts se succèdent, que la ferme est analysée sous toutes les coutures, que l'on doit prouver que nous faisons bien notre travail », avoue fatiguée Murielle Potiron. La dernière étude en cours est celle d'Oniris, l'école vétérinaire de Nantes, pour analyser le comportement des vaches. « Nous, on voit bien qu'il y a des endroits qu'elles ne fréquentent pas, notamment celui du robot de traite, souligne Didier Potiron. Il y a des intervalles de traite de 17 ou 18 h, comme si les vaches attendaient vraiment de ne plus en pouvoir pour y aller. Alors qu'on passe les pousser régulièrement, le nombre de traites moyennes n'est que de 1,7. Dans les autres élevages, c'est toujours plus de 2. »

Lorsqu'il y a eu une coupure des éoliennes, les résultats au robot se sont améliorés : + 2,7 % de production, + 160 % de passages, - 43 % de décrochages intempestifs

Des géobiologues ont confirmé la présence de circulation d'eau sous le bâtiment. « Il y a un croisement de deux failles d'eau sous le robot », précise l'éleveur. Cette circulation d'eau se fait dans un sous-sol riche en étain et en fer. Abbaretz, la commune voisine de Puceul, a vécu d'une mine d'étain jusque dans les années 50. La production électrique des huit éoliennes est transférée par un câble enterré de 20 000 volts. Est-ce que, dans un tel environnement, les éoliennes génèrent des courants parasites, des champs électromagnétiques, des systèmes infra-sons ? La seule façon de prouver cet impact serait d'arrêter les éoliennes. C'est arrivé une fois. « En février 2017, il y a eu une coupure accidentelle pendant quatre jours, retrace Didier Potiron. On ne le savait pas mais on s'en est douté quand on a vu les résultats du robot : + 2,7 % de production, + 160 % de passages, - 43 % de décrochages intempestifs. On a fait passer un huissier pour constater l'impact de cette mise hors tension. »

Appliquer un principe de précaution et en tirer les enseignements

Face à l'accumulation des problèmes, les exploitants demandent soit l'arrêt du champ d'éoliennes,

soit la délocalisation pour les deux exploitations concernées, ainsi que les particuliers. « Nous serions prêts à partir pour mieux vivre, reconnaît Murielle Potiron. Les rares fois où l'on part en vacances, nos problèmes de santé s'arrangent. Mais comment faire, on ne peut pas vendre à un autre éleveur avec tous ces problèmes. Sans vente, il n'y a pas de réinstallation possible ». Or, à ce jour, il n'existe pas de mesures législatives d'accompagnement, pas de possibilité de faire valoir un principe de précaution.

Nous serions prêts à partir mais on ne peut pas vendre, il n'y a pas de réinstallation possible. Au-delà leur problème personnel, Murielle et Didier Potiron veulent aussi que ce qui leur arrive permette de tirer des enseignements pour tous les éleveurs concernés par un projet de parc éolien, de centrale photovoltaïque. « Faites réaliser par des personnes compétentes et neutres, un point zéro de la situation de votre élevage, avec un état des lieux électrique, zootechnique et sanitaire pour avoir des preuves de la situation d'avant et objectiver d'éventuelles dégradations », conseille Claude Allo.

Le GPSE ne se prononce pas sur une distance de sécurité entre les installations électriques et les élevages car « trop de paramètres entrent en compte, comme la nature du sous-sol. » Le GPSE souhaite aussi que les difficultés rencontrées par Murielle et Didier Potiron permettent de faire progresser les précautions autour des nuisances électriques. « Des cas existent mais nous n'arrivons pas toujours à les expliquer, donc à apporter de solutions, reconnaît Claude Allo. Par exemple, pour les courants parasites on connaît les seuils de perception, de dangerosité, on sait les traiter. Pourtant dans les exploitations où l'on suspecte qu'ils sont à l'origine de troubles, dans 2 cas sur 10 on n'en comprend pas l'origine. » Le président du GPSE reconnaît un important besoin de recherche fondamentale sur ces sujets des perturbations électriques, pour les comprendre, objectiver les troubles causés, apporter des parades. Il faudrait également prévoir un accompagnement, technique et financier, pour les éleveurs confrontés à ces problèmes.

11 - « Le lait, c'est fini » : séparé de 200 bêtes, cet agriculteur de 52 ans se reconvertis. Ouest France.

<https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/agriculture-le-lait-c-est-fini-separe-de-200-betes-laurent-le-meitour-se-reconvertis-b5de9e00-4bac-11ec-86fe-f93f315cdf6>

En 2015, Laurent, épuisé, fait appel au Groupement de défense sanitaire (GDS) Bretagne : réponse identique. Pourtant, rien ne va ! Alors Laurent a une intuition : il fait appel à Philippe Arzul, vétérinaire de Vitalac, spécialiste des phénomènes parasitaires électromagnétiques. Il a dépollué les extérieurs du bâtiment.

Rien ne change pour les vaches. En 2016, premiers arrêts de collecte. À cet éleveur réputé et expérimenté (spécialiste des montbéliardes), on inflige quatre stages pour apprendre à mieux traire [ses] vaches... Si j'ai des soucis, c'est de ma faute ! Humilié, Laurent pète un câble ». Lactalis admet que le tank ne va pas, il y a bien un problème électrique : on lui pose un tank neuf.

Avec toujours les mêmes soucis. Depuis 2009, il y a eu quarante interventions successives sur le tank... Jusqu'à ce qu'on comprenne, enfin, que la ligne alimentant le tank, sous la dalle de béton, fuit : des fuites de courant viennent perturber les vaches, les font tomber malades.

12- Télérama. Nos corps sont-ils prêts pour la révolution de la médecine connectée ?

Après avoir fait ses preuves pendant la crise sanitaire, la télémédecine est devenue le fer de lance de notre système de santé en pleine mutation. Pourtant, en termes de réglementation des pratiques ou de régulation des logiciels, tout reste à faire.

Plus d'un million de téléconsultations chaque semaine au plus fort de la pandémie, et plus de 50 000 médecins inscrits sur les plateformes de télémédecine : les outils de santé connectée ont vu leur usage exploser depuis un an et demi. Faut-il y voir une occasion rêvée pour repenser la prise en charge des patients, alors que le pays est de plus en plus émaillé de « déserts médicaux » ? — l'Eure, par exemple, ne compte plus qu'un médecin pour 2700 patients...

(...)

Autre questionnement majeur : les règles qui encadrent la télémédecine, et qui restent largement à définir. Vu de près, le fonctionnement de la prise en charge ressemble à un système de « *speed dating* », ces rencontres minutées entre inconnus : la plupart du temps, les patients choisissent de contacter le premier médecin disponible, et passent ainsi, au fil des consultations, de mains en mains, ou plutôt d'écran en écran, en changeant de praticien à chaque fois. Or en l'absence d'historique complet et détaillé, le malade s'expose à autant d'interprétations possibles que de professionnels en ligne. Le gouvernement a réagi en prévoyant la création d'un « *Espace de Santé* » dès janvier 2022, afin d'obliger les médecins à inscrire noir sur blanc la totalité du parcours des patients dans le « Dossier Médical Partagé ».

Quid alors de la protection des données de santé ? Si de nombreuses plateformes comme *Care*, *Livi* ou *Mes Docteurs* n'ont pas été retenues par L'Assurance Maladie pour bénéficier de son remboursement, c'est notamment parce que, justement, les protocoles divergent en ce qui concerne les informations de santé. Habituellement soumises au secret médical, elles deviennent des données comme les autres dans le business du virtuel. Le constat est sans appel pour le directeur du Comité National d'Ethique du Numérique, Claude Kirchner : « *Seules les plateformes et applications utilisées dans le cadre d'un suivi remboursé par l'Assurance Maladie sont aux normes législatives garantissant un protocole médical en règle, le secret médical et la protection totale des données de santé* ». En 2015, le conseil de l'ordre des médecins dénombrait déjà neuf applications (sur les 21 les plus utilisées) transmettant aux géants/industriels du numérique des informations contenues dans les smartphones.

(...)

Au-delà du devoir de suivi et du consentement à l'accès des données, l'utilisation du numérique soulève enfin un point crucial : la pratique médicale peut-elle vraiment se passer de ce qui fut jusqu'alors l'essentiel de son art, le contact et l'observation minutieuse du corps ? Selon le Dr Pierre Simon, « *si l'interrogatoire médical est suivi à la lettre, un diagnostic peut être posé par un échange à distance dans 70% des cas* ». Tandis que d'autres, comme le philosophe des sciences médicales Maël Lemoine, rappellent que le moindre détail peut s'avérer décisif lors d'un acte en présentiel : « *A distance, le médecin ne peut plus palper, ausculter les yeux, la gorge, etc. Or, de nombreux éléments très discrets peuvent être les symptômes d'une maladie grave. Une simple fièvre peut trahir un choc septique* ». Les maladies auto-immunes (diabète type 1, hépatite auto-immune, polyarthrite etc.) sont également hors de portée des diagnostics de télémédecine

13- A Donamartiri (Pays-Basques) contre la 5G

<https://ezkermila.eus/fr/memoire/item/a-donamartiri-contre-la-5g.html>

A deux reprises au cours de ces derniers mois, l'installation d'une antenne 5G a été bloquée par la mobilisation populaire. Un bilan d'étape avec Philippe Saint Arroman du collectif Aiherra Bizirik. Après deux actions de blocage en mars et début novembre du début des travaux d'installation d'une antenne 5G de Free, où en est-on aujourd'hui ?

Eh bien, nous sommes dans l'expectative. Il semble que lors du dernier blocage, l'entreprise Free, qui était parfaitement au courant de nos intentions, ait principalement souhaité établir par constat d'huissier l'impossibilité de démarrer les travaux. Il est donc possible qu'on s'achemine vers une procédure judiciaire, ce qui pourrait prendre du temps. Mais ce serait pour les opposants à la 5G l'occasion de dénoncer les baux flous établis par les opérateurs et qui permettent un "changement de technologie" sans modification du contrat.

Comment avez-vous déterminé votre mode d'action ? Y a-t-il eu des débats entre vous ?

Il y a forcément eu des débats entre nous sur les modes d'action, ou plus exactement des discussions afin de déterminer les modes d'action les plus appropriés, sans à priori et toujours de façon consensuelle. Lors du blocage du 29 mars, nous n'avions rien préparé de très précis, mais nous avons l'avantage de la surprise (les sous-traitants de Free ignoraient totalement le conflit en cours) et l'aide inattendue d'un Basajaun et de Errensugea. Concernant l'action du 2 novembre, l'opérateur tout comme les forces de l'ordre étant parfaitement au courant de nos intentions, nous avons imaginé un scénario tout en étant clairs sur le fait que ce serait les participants, sur le moment, qui décideraient collectivement du mode d'action. Nous avons néanmoins fixé des limites, à savoir qu'il serait contre-productif qu'un certain type d'action débouche sur une ou plusieurs inculpations et qu'il ne faudrait pas non-plus que le propriétaire du site, qui est de notre côté, puisse être inquiété.

En quoi peut-elle être utile à d'autres et ailleurs ?

Il me semble que même si le contexte est particulier (un propriétaire partie prenante de la lutte, des élus plutôt proches de leurs administrés, une population assez conscientisée), il y a probablement des choix stratégiques et des modes de fonctionnement qui peuvent inspirer d'autres groupes en lutte, ici comme ailleurs. Lors du dernier week-end de mobilisation, nous avons aussi accueilli des opposants à la 5G d'autres régions ; gageons qu'il sont retournés chez eux regonflés à bloc !

14- TRIBUNE LIBÉRATION / Eric Sadin "METAVERS DE FACEBOOK : L'HORIZON DE LA TÉLÉSOCIÉTÉ INTÉGRALE" / 12/11/21

<http://ericssadin.org/realisations/tribune-liberation-metavers-facebook-lhorizon-telesocialite-integrale-121121>

Enfin, pointe le fait anthropologique majeur : nos existences se trouvant comme reliées par un cordon ombilical à un technolibéralisme qui ambitionne de nous guider en toute occasion. Car c'est notre expérience qui se voit métamorphosée, faite de simulation optique et sensorielle (toucher, atmosphères sonores, jusqu'aux odeurs), engendrant une personnalisation algorithmique de nos rapports au réel, se modulant à nos besoins et désirs, et contre lequel dorénavant nous ne nous "cognerons plus".

En outre, ces procédés vont induire une connaissance très haute définition de nos comportements, via nos multiples activités, mais aussi l'axe de nos regards, la captation des données biométriques (rythme cardiaque, sudation...), ainsi que l'analyse de nos interactions sociales.

De quelle nature sera une subjectivité continuellement orientée par des systèmes ? Sinon de n'être plus confrontée à aucune limite (mise à part celle de ses moyens financiers), étant appelée à réagir indéfiniment aux événements – se voyant comme alignée à des logiques de jeux vidéo – et privée du temps nécessaire à la réflexion et à un bon exercice du jugement.

Enfin, ce sont les relations humaines desquelles seront évacuées tout hasard. Vu que celles-ci seront placées sous le sceau de la plus grande conformité supposée, formant des bulles de filtre non plus cantonnées aux seules opinions, mais étendues à tous les domaines de l'existence, faisant émerger une socialité amputée de sa puissance de vie puisque ne résultant plus que de calculs.